



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le cinq Novembre, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Laurent BENETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 31 Octobre 2012

**ETAIENT PRESENTS** : Maryvonne VILLENEUVE, Jacqueline BROUSSEAU, Laurent BENETEAU, Blandine GABORIEAU, Séverine ARNAUD, Philippe GUERY, Dominique PEULT, Jean-Loïc DURANDET, Jean-François YOU, Eric BULTEAU, Adeline GIRARDEAU, Jean-Michel PASQUIET, Etienne GUIBERT,

**ETAIENT EXCUSES** : Pascal GUILLEMAND donne pouvoir à Laurent BENETEAU

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jacqueline BROUSSEAU

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 1<sup>er</sup> Octobre, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Convention relative aux modalités techniques et financières de la réalisation d'une opération d'éclairage au terrain de football,
- Convention relative aux modalités techniques et financières de la réalisation d'une opération de pose de coffret prises de courant.

Aucun conseiller ne s'opposant à cette proposition, les points sont ajoutés.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.*

---

**1- DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL 2012**

M. le Maire propose que des décisions modificatives soient apportées au budget primitif 2012.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Opérations	Articles	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
42 - Voirie	2315		7 000 €
84 – Rénovation Bâtiments Communaux 2010	2313	7 000 €	
Etat d'intégration SyDEV 2008 et 2009	204172	1 156 €	
Etat d'intégration SyDEV 2008 et 2009	238		1 156 €
86 – Aménagement Place du Canal	2313		38 000 €
72 – Centre Périscolaire	2313	32 000 €	
84 – Rénovation Bâtiments Communaux 2010	2313	1 000 €	
46 – Divers	2183	5 000 €	
57 – Ensemble sportif	2313		2 586 €
69 – Travaux Terrain de sports	2315	2 586 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2012 de la Commune.

## **2- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET LES ERABLES 2012**

M. le Maire propose que des décisions modificatives soient apportées au budget primitif 2012 du Lotissement Les Erables.

Opérations	Articles	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Vente de terrains	7015		60 000 €
Achats de matériel, équipement et travaux	605		60 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2012 du Lotissement les Erables.

## **3- COMMERCE : VENTE D'UNE PARCELLE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DU BÂTIMENT EXISTANT**

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent a décidé la construction d'un nouveau commerce multiservices de type alimentaire sur la commune de Bazoges en Pailers.

Dans ce cas, il convient à la Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent d'acquérir à la Commune la Parcelle C1213p pour une superficie de 193 m<sup>2</sup> qui correspond à l'emprise du nouveau commerce.

Le Maire rappelle que la Commune a accepté de céder à l'euro symbolique ladite Parcelle.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Vu l'avis du Service des Domaines du 15 Mars 2012 qui détermine la valeur vénale de la parcelle à 6 176 €.

Par ailleurs, le bâtiment actuel, appartenant à la Commune, est mis à disposition de la Communauté de Communes pour une activité de commerce de proximité. Aussi, en cas de désaffectation du bien, la collectivité propriétaire, à savoir la Commune, recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés. Par contre un emprunt cours toujours sur ce bâtiment avec un montant dû de 4 198,21 € (4 036,74 € de capital et 161,47 € de pénalités) au 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE CÉDER à l'euro symbolique la Parcelle C1213p de 193 m<sup>2</sup> à la Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent,
- DE REMBOURSER le montant de l'emprunt en cours lié au bâtiment existant à la Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent,
- D'AUTORISER le Maire à signer l'acte notarié chez Maître DENIS, notaire à Saint-Fulgent.

#### **4- LOCATION DES SALLES COMMUNALES : APPROBATION DES MODALITÉS DE LOCATION – REGLEMENT INTÉRIEUR**

M. le Maire rappelle que la Commune loue ses salles Communales aux associations, Entreprises et particuliers.

La Location des Salles Communales donne lieu la mise en place d'un Règlement Intérieur fixant les modalités de location.

Oùï l'exposé de M. Laurent BENETEAU, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER comme présenté le Règlement Intérieur de location des salles Communales joint à la délibération,
- D'AUTORISER le Maire à signer les Conventions de location des salles Communales.

#### **5- FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR LES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS – ANNÉE 2013**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit, chaque année, fixer les tarifs de location des salles communales pour les particuliers. Le Maire propose de ne pas modifier les tarifs de location des salles communales pour l'année 2013 :



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

✓ SALLE DES MOTTAIS :

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2013	
			Commune	Hors Commune
1	Particuliers	Vin d'honneur	130 €	156 €
2	Particuliers	Repas de famille / Réveillon/ Mariage <b>sur un jour</b>	330 €	396 €
3	Particuliers	Repas de famille / Réveillon / Mariage <b>sur un week-end</b>	495 €	594 €
4	Associations Écoles	Fêtes / Réunions / Assemblée Générale / Fête d'école	Gratuit	Non

✓ Foyer Communal :

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2013	
			Commune	Hors Commune
5	Particuliers	Vin d'honneur	65 €	78 €
6	Particuliers	Repas de famille	170 €	204 €
7	Associations	Assemblée Générale / Réunion	Gratuit	Non

✓ Salle du Foot :

Num Tarif	Type Manifestation	2013	
		Commune	Hors Commune
8	Réveillon uniquement (Forfait Ordures ménagères)	60 € + 10 €	Non



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les tarifs de location tels que détaillés ci-dessus.

#### **6- CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

M. le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de pourvoir au poste d'Adjoint Technique et compte-tenu des missions qui lui seront confiées, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet soit trente-cinq heures (35 h 00) à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe, emploi permanent à temps complet à compter du 1er Décembre 2012,
- DE MODIFIER le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Décembre 2012.

#### **7- PASSATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR LA HALTE GARDERIE ITINÉRANTE « A PETITS PAS »**

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Canton de Saint-Fulgent a mis en place à partir de Septembre 2012 une halte Garderie Itinérante sur la Commune de Bazoges en Paillers.

Une convention doit être passée avec la Communauté de Communes, l'Association Familles Rurales et la Commune de Bazoges en Paillers afin de déterminer les modalités de mise à disposition du Centre Périscolaire, 11 rue d'Anjou à Bazoges en Paillers.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'accepter la passation de cette convention et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette dernière.

Monsieur le Maire expose les modalités de la Convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la passation de la convention,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.



### 8- DEMANDE DE CAUTION BANCAIRE DE MADAME CORRE LAURENCE POUR LE COMMERCE DE PROXIMITE

M. le Maire rappelle que le Commerce de proximité va être installé dans un nouveau local fin d'année 2012. Madame Laurence CORRE, gérant du Commerce, doit investir 20 000 € pour l'achat du matériel nécessaire au nouveau bâtiment. Pour ce faire, elle doit contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel.

#### Modalités du prêt :

- Autofinancement : 0 €,
- Montant 20 000 €,
- Taux : 3.19 %,
- Durée du prêt : 60 mois,
- Echéance : 361.20 €,
- Frais de dossier : 200 €.

La banque lui demande que la Mairie se porte caution bancaire pour 50 % du montant du prêt, soit 12 000 € couvrant le paiement du principal, des intérêts et le cas échéant des pénalités ou intérêts de retard et pour la durée de 84 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER que la Commune se porte caution bancaire pour le prêt de Madame Laurence CORRE,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

### 9- CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE AU TERRAIN DE FOOTBALL

La commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage au Terrain de Football. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage	3 413 €	4 082 €	3 413 €	85 %	2 901 €
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>2 901 €</b>



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE CONVENIR du mois de novembre pour le démarrage des travaux et de l'indiquer dans le calendrier prévisionnel,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

**10- CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA REALISATION D'UNE OPERATION DE POSE D'UN COFFRET PRISES DE COURANT**

La commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage pour la pose d'un coffret prises de courant. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage	4 751 €	5 682 €	4 751 €	70 %	3 326 €
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>3 326 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE CONVENIR du mois de Février 2013 pour le démarrage des travaux et de l'indiquer dans le calendrier prévisionnel,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

**11- QUESTIONS DIVERSES**

- Etat des emprunts de la Commune,
- Visite de l'Assemblée Nationale : Date prévue **le Mercredi 27 Février à 16 heures 20** (prévoir 1h – 1h15), validation de la date voir pour déplacement sur 2 jours soit du mardi soir au mercredi soir ou du mercredi matin au jeudi soir, étudier les possibilités par rapport aux trains,
- Remplacement temporaire de la Secrétaire de Mairie,
- Salle Polyvalente : Présentation du Diagnostic de Monsieur NAUDET le 21 Novembre 2012 à 14 heures 30 à la Mairie, reprise du Service de



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Restauration Scolaire au 1<sup>er</sup> Septembre 2013 et prévoir en urgence un rendez-vous avec Adeline GODET,

- Conseil Municipal des jeunes : Informations sur les élections du 5 Octobre 2012, puis présentation des projets divers : téléthon, concours de dessins, aire de jeux, après-midi jeux inter-génération, chasse à l'œuf et gestion environnementale,
- Sainte Barbe le 1<sup>er</sup> Décembre 2012 à Bazoges en Pailers, le Conseil Municipal est convié,
- Cérémonie du 11 Novembre 2012 : organisation,
- Information problème d'éclairage,
- Containers de tri de la Patricière sont endommagés et voir pour nettoyage des points de tri,
- Don à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'Eglise,
- Demande de location pour la salle des Tilleuls le 31 Décembre 2012,
- Salles des Tilleuls : informations rendez-vous avec le Conseil Général pour la bibliothèque,
- Prochain Conseil Municipal : le **17 Décembre 2012 à 18 heures 30.**

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 55.*

	BÉNÉTEAU L.	DURANDET J.L	
GUERY Ph.	YOU J.F.	GUIBERT E.	ARNAUD S.
PASQUIET J.M.	VILLENEUVE M.	GABORIEAU B.	PEAULT D.
BULTEAU E.	GIRARDEAU A.	BROUSSEAU J.	GUILLEMAND P.